

Suisse : " Ce qui permis par la loi n'est pas forcément moral "

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 10 juin 2002

Coup sur coup, les évêques suisses sont intervenus pour encourager les associations catholiques et chrétiennes qui luttent pour la protection de la vie humaine, de plus en plus menacée " légalement " .

Le 2 juin dernier, ils ont critiqué vigoureusement le vote par referendum en faveur de l'avortement. 72,1 % des électeurs se sont prononcé sur le projet de dépénalisation de l'IVG avant 12 semaines de grossesse (la participation n'a pas dépassé 41,7 %).

Puis lors de leur dernière assemblée ordinaire, du 3 au 5 juin, ils ont rendu public un long

document sur l'euthanasie. Les évêques constatent qu'" en Suisse comme dans de nombreux pays, la question de l'euthanasie est très présente depuis plusieurs années. Les débats sont souvent âpres autour du droit d'abrégé – ou de permettre d'abrégé – artificiellement sa propre vie ou celle d'une autre personne. La question du statut légal de l'euthanasie est fortement débattue dans notre pays et le peuple aura à se prononcer tôt ou tard. "

Pour cette raison, les évêques suisses tiennent à s'exprimer sur cette question éthique de première importance, dans le cadre plus vaste d'une réflexion sur le sens chrétien de la mort. Ce document existe pour l'instant seulement en allemand, mais la traduction sera achevée sous peu. Un bref résumé en français est disponible sur le site de la conférence des évêques.

Sur l'avortement, le projet sur la dépénalisation avait été voté par le parlement en septembre 2000 et mars 2001 et était soutenu par le gouvernement fédéral. Les évêques " en appellent à la conscience de chacun " afin de pouvoir réduire " au maximum (le) nombre d'avortements " :

"La Conférence des évêques suisses (CES) déplore profondément l'approbation par les citoyennes et citoyens du régime du délai. Le fait de pouvoir désormais supprimer impunément la vie humaine à naître pendant les douze premières semaines de grossesse ouvre la porte à de nouvelles atteintes au respect de la vie, tant à son début (avortement jusqu'à la naissance, élimination des fœtus porteurs de handicaps, etc.) qu'à sa fin (euthanasie).

"Les évêques suisses en appellent à la conscience de chacun. Tout ce qui est permis par la loi n'est pas forcément moralement admissible. Il convient de rappeler que pour l'Eglise catholique l'avortement représente une atteinte fondamentale au commandement de Dieu " Tu ne tueras pas ! " : toute vie est un don de Dieu ; on ne peut donc en

disposer à sa guise. Il ne s'agit pas de culpabiliser les chrétiens, femmes et hommes, mais de les placer face à leurs responsabilités. Dire ceci dans notre société sécularisée peut être mal ou pas du tout compris ; il n'en reste pas moins que les valeurs fondamentales telles que le respect de la vie humaine - valeurs qui sont présentes dans toutes les religions -, ne peuvent varier selon l'air du temps. L'Eglise continuera à s'engager, à temps et à contretemps, pour la promotion et la protection de ces valeurs.

"Mais les évêques l'ont dit tout au long de la campagne : prôner simplement une interdiction de l'interruption de grossesse ne suffit pas ! Il faut que notre société, qui clame haut et fort qu'elle souhaite - malgré le signal contraire du régime du délai - réduire au maximum le nombre d'avortements (!), se dote d'urgence des moyens permettant la réalisation de ce vœu pieux. De nouveaux chemins doivent être trouvés afin d'apporter l'aide nécessaire aux femmes en situation difficile et de soutenir effectivement les familles.

"De la part de l'Etat, résoudre la détresse morale ou financière des femmes enceintes et des mères en supprimant purement et simplement l'origine du " problème ", c'est-à-dire l'enfant à naître, est irresponsable. En revanche, prendre des mesures courageuses visant à apporter le soutien de la société envers les personnes dans le besoin, est

la bonne manière d'aborder la question. La Conférence des évêques suisses demande donc instamment au gouvernement et au parlement d'empoigner résolument le problème et d'étudier toutes les solutions possibles, à savoir un ensemble de mesures légales d'accompagnement en faveur des femmes concernées et de la protection de la

famille : assurance maternité, congé maternité, allocation pour enfants, crèches, réduction des primes de l'assurance-maladie, allègements fiscaux, etc. Dans certains de ces domaines, le signal donné va actuellement en sens contraire ! Il convient également de promouvoir un système de consultation pour les femmes enceintes, capable de proposer une aide concrète avec le soutien de l'Etat.

"De son côté, l'Eglise agit elle aussi, dans la mesure de ses moyens, bien plus modestes que ceux de l'Etat. De nombreuses associations ecclésiales ou proches de l'Eglise, catholiques ou oecuméniques, petites ou grandes, sont à l'écoute des femmes et des couples dans le doute ou le besoin, et viennent en aide matériellement dans les cas de

détresse. Les évêques remercient chaleureusement tous ceux qui oeuvrent dans ce sens. Ils les encouragent à poursuivre ce combat difficile - mais jamais désespéré - pour le respect de la vie".